Saint-Nom-la-Bretèche

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/55

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession présenté par la société « Sur Mesures Productions » pour la représentation des spectacles « La Parade des Lutins » et « Terrafire »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de proposer des animations de Noël aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche et notamment aux enfants ;

Considérant le contrat de cession présenté par la société « Sur Mesures Productions » prévoyant l'organisation des spectacles « La Parade des Lutins » et « Terrafire », le vendredi 19 décembre 2025 de 16h30 à 18h50 sur la Place de l'Europe ainsi que dans la cour de l'école élémentaire Pasteur de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Décide

Article 1 : Le contrat de cession avec la société « Sur Mesures Productions », sis 357 rue Jean Perrin, 59500 Douai-Dorignies, représenté par son Producteur Florian Hanssens, est accepté ;

Article 2 : Le détail de cette animation, les obligations des deux parties et les conditions d'annulation sont indiqués dans le contrat annexé à la présente ;

Article 3 : Le coût de la prestation est arrêté à 3 545€ (trois mille cinq cent quarante-cinq euros) TTC ;

Article 4 : Les dépenses seront imputées au budget communal.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 11 septembre 2025

Le Maire
1er Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA

MAIRIE DE ST NOM LA BRETECHE 78860

Mis en ligne le 11/09/2025

Document rendu exécutoire le 11/09/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250911-20255-55-AR
Date de réception préfecture : 11/09/2025